

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 07/03/2022****PRESENTS :****affiché le 10 mars 2022**

<input checked="" type="checkbox"/> Evelyne ZIBOURA	<input checked="" type="checkbox"/> Patrice AMBROSIONI	<input checked="" type="checkbox"/> Christine BEAUBOUCHEZ
<input checked="" type="checkbox"/> Cédric BON	<input type="checkbox"/> Clémence BORELLO	<input checked="" type="checkbox"/> Jean-Pierre HUGUET
<input checked="" type="checkbox"/> Annick JOUVE DE GUIBERT	<input checked="" type="checkbox"/> Marie-France ELSENSOHN	<input type="checkbox"/> Donatella BOYE
<input checked="" type="checkbox"/> Claire SATIER	<input checked="" type="checkbox"/> Valérie DIAS	<input type="checkbox"/> Eric DIAS
<input checked="" type="checkbox"/> Guillaume CHEVALLIER	<input checked="" type="checkbox"/> Yann DINEUFF	<input checked="" type="checkbox"/> Olivier STOECKEL
<input checked="" type="checkbox"/> André BRACCHI	<input checked="" type="checkbox"/> Bernard ROQUEPLAN	<input type="checkbox"/> Sylvie DURANTON
<input checked="" type="checkbox"/> Claudine LEBURGUE		

Cédric BON arrivé à 20h30

Pouvoirs : BORELLO C (pouvoir à C Leburgue)/ BOYE D (pouvoir à E Ziboura)/ DIAS E (pouvoir à V dias)/ DURANTON S (pouvoir à B Roqueplan)**Secrétaire de séance :** Bernard ROQUEPLAN**0- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2022****VOTES : Pour : 19 Abstention Contre :****1- Délibération autorisant Madame le Maire à signer des avenants sur le marché de travaux de rénovation thermique au groupe scolaire**

Par délibération du 31 janvier 2022, le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer le marché public passé pour des travaux de rénovation thermique au groupe scolaire pour un montant de 206 955.07 € HT.

Le chantier a débuté le 15 février, Monsieur AMBROSIONI, adjoint aux bâtiments, indique que quelques travaux supplémentaires seront nécessaires.

Le Conseil Municipal, après délibération autorise Madame le Maire à signer tout avenant dont le montant est inférieur à 5% par lot .

VOTES : Pour :19 Abstention Contre :**2- VENTE CAMION KIA 412CJN38**

Le Conseil Municipal décide de céder le camion KIA immatriculé 412CJN38-immobilisation N.152 de 2006.

Les Communes de – de 3 500 habitants n'étant pas soumises à l'obligation d'amortir les biens et la valeur historique du camion étant de 18 617.26 en 2006, il est proposé de céder ledit camion à :

M. BARBIER Valère
domicilié 74 impasse du Fenil
13600 LA CIOTAT

pour la somme de 1 800 € (mille huit cent euros) qui sera réglée par chèque au nom du Trésor Public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, compte tenu des votes contres,
la proposition est annulée.

VOTES : Pour :3 Abstention 2 Contre : 14
_« pas de contrôle technique (impossible car non roulant, immobilisé au garage)

3- LOCATION D'UN LOCAL PROFESSIONNEL ou COMMERCIAL 45 ROUTE DE BERARDIER (2 ème partie de l'ex boucherie)

Mr AMBROSIONI, adjoint aux bâtiments, informe le conseil qu'il est nécessaire de fixer un montant de loyer pour le local à usage commercial ou professionnel situé 45 bis route de Bérardier, correspondant à la partie restante de l'ancienne boucherie (l'autre partie étant actuellement louée à un cabinet d'infirmiers).

Le Conseil, ayant entendu l'exposé de Mr AMBROSIONI :

- Fixe le loyer à 300€ mensuels, plus la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui sera appelée chaque fin d'année.

VOTES : Pour :17 Abstention 2 Contre : Choisissez le nombre.
« bail précaire d'un an »

4- DIVERS

- Financement du SIM, 28 élèves jardinois, un enseignant doit intervenir à l'école ? donc demande éventuelle de dégrèvement »
- Location salle associative en soirée, la salle pourra être louée en fin de semaine avec de la musique jusqu'à 2 heures du matin seulement pour les jardinois.
- Location seconde partie de l'ancien local « boucherie »
- Soutien à l'Ukraine : drapeaux, dons, hébergement, mutualisation proposée avec Saint Sorlin pour acheminement des dons.
- Présence aux manifestations du 19 mars, 8 mai, élections
- Prochain conseil le mercredi 30 mars « spécial budget », réunion conseil du 4 avril annulée
- Présentation de la convention de mise à disposition de locaux communaux aux associations jardinoises

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 22h30

Secrétaire de séance : B roqueplan